

MODALITÉS DE DÉROULEMENT

ÉLECTION DU COMITÉ DIRECTEUR ET DU BUREAU DIRECTEUR
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE du 14 MARS 2021

Procédure pour les responsables de structures affiliées

1. S'INSCRIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AVANT LE 10 MARS 2021,

Retournez à la FFPLUM le formulaire d'inscription et des pouvoirs à l'Assemblée Générale par mail ou courrier pour :

- Enregistrer votre participation à l'Assemblée Générale en visioconférence.
- Déléguer le pouvoir de votre structure.

2. RÉCUPÉRER VOS ACCÈS

À PARTIR DU MERCREDI 10 MARS,

Le prestataire de vote certifié, EasyQuorum vous communique :

- Le lien de connexion.
- Votre mot de passe.
- Le numéro hotline.

Le secrétariat de la FFPLUM répondra à vos appels le samedi 13 mars 2021.

Diffusion de la liste des candidats sur le site internet de la FFPLUM après validation par la Commission électorale, le lundi 1er mars 2021.

3. ASSISTER ET VOTER

LE DIMANCHE 14 MARS À PARTIR DE 8H30,
Vous pouvez assister à l'AG en visioconférence via la plateforme de votes.

Horaires des votes :

- De 11h à 11h30 : Assemblée Générale.
- De 12h45 à 13h15 : Assemblée Générale électorale.

Les horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de candidats.



Les documents relatifs à l'Assemblée Générale

CONTACT COMMISSION ÉLECTORALE :
acatalan@ffplum.org

PUBLICATION DES RÉSULTATS LE DIMANCHE 14 MARS 2021 EN APRÈS-MIDI.

Procédure pour les licenciés

1. QUESTIONS ÉCRITES

A PARTIR DU 1^{er} MARS 2021,

Vous pouvez poser vos questions au Bureau Directeur via le formulaire électronique.



Accès au formulaire des questions écrites

2. S'INSCRIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AVANT LE 10 MARS 2021,

Complétez le formulaire d'inscription électronique pour enregistrer votre demande.



Accès au formulaire d'inscription

3. RÉCUPÉRER SES ACCÈS ET ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

À PARTIR DU MERCREDI 10 MARS

EasyQuorum vous communique le lien d'accès.

LE DIMANCHE 14 MARS À PARTIR DE 8H30

Vous pouvez assister à l'AG en visioconférence.

CALENDRIER

L'Assemblée Générale de la FFPLUM se déroulera le **14 mars 2021**. Elle sera électorale. Le Bureau Directeur dont le Président de la FFPLUM ainsi que les membres du Comité Directeur seront élus selon les modalités définies par les Statuts et le Règlement intérieur.

Un appel à candidature a été adressé aux membres des structures affiliées à la FFPLUM.

Les candidatures pour le Comité Directeur devront être adressées à la Fédération par courrier au plus tard le 27 février minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les candidats sont cependant invités à adresser leur candidature à la FFPLUM le plus tôt possible.

Après validation par la Commission électorale, la liste des candidats sera diffusée par ordre alphabétique sur le site internet de la FFPLUM.

Les candidats sont invités à transmettre leur profession de foi pour une diffusion sur le site de vote EasyQuorum à partir du mercredi **10 mars 2021**.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU COMITE DIRECTEUR

Les conditions pour être candidat au Comité Directeur figurent notamment à l'article II.B) du Règlement intérieur, qui est consultable sur le site internet de la FFPLUM, onglet « La Fédération », « Les missions » :

- Seules peuvent être candidates les personnes majeures jouissant de leurs droits, conformément à l'article 8 (1°, 2° et 3°) des Statuts, licenciées à la Fédération depuis plus de 6 mois au jour de l'élection, au sein d'une association ou d'un organisme affilié, pratiquant l'ULM de manière active ou désirant participer activement au travail de la Fédération, notamment au sein des Commissions, ou par des actions qui leurs sont confiées par le Comité Directeur.
- Les candidatures d'un même club sont limitées à deux.
- Les candidats doivent se présenter personnellement à l'Assemblée Générale pour se faire élire et expliquer leur motivation.

L'élection du Bureau Directeur précède celle des membres du Comité Directeur.

Le Comité Directeur élit parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents du Comité Directeur et des suffrages exprimés, et pour chaque poste, un Bureau Directeur de 5 personnes :

- un président
- un premier vice-président
- un second vice-président
- un trésorier
- un secrétaire général

VISIOCONFERENCE ET VOTE ELECTRONIQUE

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, l'Assemblée Générale électorale aura lieu en visioconférence en direct de l'amphithéâtre du CNOSF. Les élus ainsi que les candidats seront présents.

Chaque responsable de structure pourra se connecter pour assister à cette retransmission en direct sur la plateforme de vote. Les codes d'accès personnalisés seront communiqués le mercredi 10 mars 2021.

Un système de vote électronique sera mis en place à l'occasion des opérations de vote qui se dérouleront au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2021. Un prestataire certifié, EasyQuorum, assurera les modalités techniques de cette Assemblée.

Dans le cadre de la mise en place de ce système de vote électronique, les responsables de structures

devront s'enregistrer auprès de la Fédération pour pouvoir participer aux votes en renseignant le **formulaire d'inscription et de pouvoir** disponible sur le site Internet de la Fédération. Le formulaire d'inscription et de pouvoir devra être retourné par courrier ou par mail au plus tard le 10 mars 2021.

Un numéro hotline sera communiqué le mercredi 10 mars 2021 et le secrétariat de la FFPLUM répondra aux appels des Présidents de clubs et aux gérants de structures le samedi 13 mars 2021.

Conformément à l'article 6 des statuts : l'Assemblée Générale se compose des représentants des groupements sportifs (association loi 1901) affiliés à la Fédération, ainsi que les représentants des Organismes à But Lucratif assurant la formation des pilotes et affiliés à la Fédération.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées en 2020.

- 1 voix pour au moins deux licenciés,
- 2 voix de 3 à 10 licenciés,
- 3 voix de 11 à 30 licenciés,
- 4 voix de 31 à 80 licenciés,
- et 5 voix au-delà.

CONTROLE DU DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux statuts de la FFPLUM, le contrôle du déroulement de l'Assemblée Générale sera assuré par la Commission électorale de l'Assemblée Générale composée d'un membre de la FFPLUM, d'un représentant de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports et d'un représentant de la Fédération Française de Squash. La Commission électorale validera les candidatures reçues après étude.

Contact de la Commission électorale : acatalan@ffplum.org

POUVOIR

En application du Règlement intérieur de la FFPLUM, en cas d'empêchement, chaque représentant défini à l'alinéa b.1), peut donner pouvoir de le représenter à une personne de son choix licenciée à la Fédération par l'intermédiaire d'une association affiliée mentionnée à l'article 2.a), ou d'un organisme affilié mentionné à l'article 2.c) des statuts. Le nombre des pouvoirs est limité à deux en plus de sa propre délégation.

Les représentants ne pouvant pas participer aux votes lors de l'Assemblée Générale du 14 mars 2021 pourront désigner la personne mandataire de leur pouvoir via le **formulaire d'inscription et de pouvoir** qui devra être retourné à la Fédération par mail ou courrier au plus tard le 10 mars 2021.

La personne mandataire recevra ses propres codes d'accès pour voter.

ORDRE DU JOUR - *Les horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de candidats et des contraintes techniques.*

- 08h30 : Ouverture de l'accueil en ligne des participants.
- 09h00 : Rapport moral - Sébastien Perrot Président de la FFPLUM. Réponse aux questions écrites.
- 10h15 : Rapport financier (bilan 2020 et budget 2021) - Denise Lacote - Trésorière. Intervention de l'expert-comptable - Cabinet Open conseil - M. Prefol
Intervention du commissaire aux comptes - Mme Béguin-Vetterl.
- 11h00 : Votes
- 11h30 : Résultats
- 11h40 - 12h45 : Présentation des candidats
- 12h45 : Votes
- 13h15 : Fin des votes et résultat
- 13h30 : Publication du Bureau Directeur